



PROCES-VERBAL de la séance du 5 décembre 2022

La séance du Conseil général s'ouvre à 19h30 dans la salle du Grand Conseil vaudois à Lausanne, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz, Président, qui salue l'assemblée nombreuse dans ce lieu emblématique de nos institutions politiques cantonales. Il rappelle que lors des séances dans la Grande salle de Tolochenaz, alors que les deux mètres réglementaires compte tenu du COVID séparaient les membres du Conseil, il avait annoncé son souhait d'organiser une rencontre festive, ce qui est fait aujourd'hui.

Il annonce la présence d'invités à cette séance : M. Raphaël Coucet, ancien Municipal, Mme Agnès Harr, boursière communale, et de Mlle Nora Rigoli, jeune habitante de Lully.

M. Thierry Widmer, de Sonomix, présente le système de vote, puis l'assemblée procède à un vote test.

1. Appel

Il est procédé à l'appel par vote électronique. Sur 76 personnes assermentées, 68 sont présentes. Mesdames et Messieurs Matteo Affolter, Philippe Hartman, Martin Humpert, Corinne Lori Reymond, Raphaël Moix, Benoît Petit, Delphine Rubin et Corinne Savioz Germain sont excusés.

Le quorum étant atteint, M. Chabloz constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

M. Chabloz relève que les membres du Conseil ont reçu l'ordre du jour avec la convocation à la séance. Il demande si quelqu'un souhaite le modifier. Ce n'est pas le cas, il est donc accepté.

3. Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

M. Chabloz demande si quelqu'un souhaite une lecture totale ou partielle du procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

M. Chabloz demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 10 octobre 2022.

M. Livet demande une modification en page 31 – remplacer la phrase indiquant « qu'il est content », par « que nous pouvons être satisfaits de la reconnaissance de cette externalité négative. Il souhaite savoir ce qui va être fait pour prendre en compte les externalités négatives subies ces 14 dernières années ? »

M. Chabloz considère que cette demande de modification peut être acceptée par l'assemblée.

Le procès-verbal modifié de la séance du 27 juin 2022 est approuvé par 63 oui et 4 abstentions.

4. Assermentation et démission

M. Chabloz a reçu une demande d'assermentation de la part de Monsieur Léonard Pfister.



M. Chabloz prie M. Pfister de venir devant l'assemblée. Pour la prestation de serment, il demande à toute l'assemblée de se lever. Il passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et invite M. Pfister à faire sa promesse. Puis M. Chabloz lui souhaite la bienvenue et déclare qu'il peut désormais participer aux travaux de l'assemblée.

5. Communications du bureau

M. Chabloz a reçu une lettre de la Commission de recours en matière d'impôt et de taxes communales. Ce courrier demande que l'annexe à la taxe forfaitaire pour les déchets des entreprises soit transmise en même temps que les bordereaux d'impôts. Cette demande avait déjà été formulée. La Commission demande à la Municipalité d'agir dans ce sens pour éviter une séance de commission qui coûte alors qu'une bonne information aurait permis d'expliquer la situation aux recourants.

6. Communications de la Municipalité

M. Wings annonce plusieurs communications de la Municipalité :

- En accord avec la boursière, le petit texte faisant référence à l'article demandé par la Commission de recours en matière d'impôt et de taxes, sera transmis en même temps que les bordereaux. A l'avenir, le bureau contactera d'abord les personnes faisant opposition, puis, si elles souhaitent faire recours, leur dossier sera transmis à la Commission.
- M. Rondot rappelle des changements sur l'éclairage public effectués en 2020 – avec un éclairage à 100% de l'allumage jusqu'à 22h, de 50% de 22h à 5h, puis de 100% de 5h à l'extinction. A l'avenir, pour répondre à la demande de la Confédération de faire des économies d'énergie, l'éclairage sera modifié avec un éclairage de 50% - 20% - 50%. Les drivers nécessaires à ces modifications devraient être installés fin décembre ou début janvier. L'éclairage de Noël sera aussi diminué.
- Mme Birarda annonce que la Commune de Lully s'est alliée à la Commune de Tolochenaz pour créer un PRU - point de rencontre d'urgence, exigé par le canton en cas de délestage d'électricité.
- M. Wings annonce le départ à la retraite de M. Isoz au 30 novembre 2022. La Municipalité réitère ses remerciements pour les 13 années de travail de M. Isoz au service de la Commune de Lully. Une petite attention lui est remise.
- M. Wings annonce l'engagement au 1er janvier 2023 de M. Luca Egger en remplacement de M. Isoz. Il précise que M. Egger a obtenu un CFC d'agent d'exploitation et invite la population à lui réserver un bon accueil.
- M. Rubin informe de l'avancée du projet de renaturation des berges du Boiron. Il y a eu différents allers-retours entre le bureau d'ingénieurs et le canton, pour s'assurer du financement à 65% par le canton et 30% par la Confédération. Le projet de détail est en développement et un préavis sera déposé devant le Conseil en avril prochain.
- M. Genton indique que lors de l'Assemblée générale de l'AIEB, l'assemblée a décidé d'augmenter le m3 d'eau de Fr. 1,20 à Fr. 1,60. Les augmentations des prix de l'énergie, les coûts d'achat de l'eau externe expliquent notamment cette augmentation des prix.
- M. Wings annonce que les prochaines séances du Conseil auront lieu les 3 avril, 19 juin, 2 octobre et 11 décembre 2023.



7. Préavis 05/2022 : Budget 2023

M. Chabloz passe la parole à M. Genton, Municipal responsable de ce préavis.

M. Genton présente le préavis sur le budget. C'est un budget de fonctionnement. Il revient sur quelques postes importants :

- L'augmentation du taux d'activité de la secrétaire municipale de 60 à 70%, nécessaire vu des heures supplémentaires effectuées cette année.
- L'achat de 6 tableaux interactifs pour le collège. La Municipalité a attendu la dernière limite, ces tableaux devraient être disponibles pour l'année scolaire 2023-2024. Ils seront installés au printemps prochain, pendant les vacances de Pâques.
- Il est prévu d'installer un molok supplémentaire sur le territoire communal, dans le quartier du Sécheron.
- Un bassin de phragmicompostage sera vidé en 2023. Il rappelle que tous les bassins devront être vidés d'ici 2026.

Pour finir, il annonce un excédent de charges de Fr. 62'600.-.

M. Chabloz donne ensuite la parole à M. Jérôme Livet, pour la Commission des Finances, qui donne lecture de son rapport. Les conclusions de celui-ci sont identiques à celle du préavis municipal.

M. Chabloz remercie M. Livet et les membres de la commission des Finances. Il ouvre la discussion sur le préavis.

M. Genton souhaite revenir sur deux points soulevés par la Commission des Finances. Le règlement modifié sur l'évacuation et l'épuration des eaux n'a pas été pris en compte lors de l'établissement du Budget, car celui-ci était encore en circulation entre la Commune et l'Etat. Quant au montant de Fr. 29'000.- pour l'achat et l'entretien du mobilier de l'administration sur les dernières années, mentionné dans le rapport de la Commission, il est surpris par la somme, qui lui semble excessive.

Concernant le fait que la Commune soit membre tant de l'AdCV, que de l'UCV, M. Wings relève que ces deux associations représentent des intérêts différents pour les communes, et qu'il est important de faire partie des deux.

M. Nicolas Gfeller demande à quoi correspond le montant de Fr. 3'000.- pour les jeunes, s'il y a une demande, et pour quelle raison le montant n'est pas de Fr. 5'000.- comme pour les aînés.

M. Genton relève que le montant a été porté au budget pour répondre à une demande des jeunes qui ont contacté la Municipalité et vont présenter prochainement un règlement pour la création d'un local. Le montant est pour l'instant de Fr. 3'000.- car c'est un début.

Constatant que la parole n'est plus demandée, M. Chabloz passe au vote. Il donne lecture des conclusions du rapport

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- vu le préavis de la Municipalité ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE



1. d'adopter le budget pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

Au vote électronique, le budget est adopté par 65 oui et 3 abstentions.

8. Préavis 04/2022 : Adoption d'un nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

M. Chabloz donne la parole à M. Genton pour présenter le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

M. Genton relève qu'il a déjà annoncé le dépôt de ce préavis. Le règlement actuellement en valeur a bientôt 30 ans. Les annexes ont été revues en 2004 et 2011. Les taxes liées sont des taxes affectées qui doivent couvrir les frais d'entretien du réseau d'assainissement, qui est vieillissant. Il mentionne l'exemple d'une conduite en dalle de pierres présente dans la propriété du château. Les travaux de remplacement ont été compliqués par le passage de la conduite sous une maison.

Les coûts actuels ne sont pas couverts par les entrées des taxes, le fonds de réserve est presque asséché, car il ne reste que Fr. 31'000.-. Les taxes annuelles actuelles d'épuration sont basées sur la valeur ECA des maisons. Il résume les nouvelles taxes proposées :

- Le tarif maximal pour l'eau sous pression sera de Fr. 4.- par m³ consommé, mais il sera fixé au départ à Fr. 2.50.
- Pour la taxe annuelle d'entretien des canalisations des eaux usées, dont le montant maximal est fixé à Fr. 3.- par m³ d'eau, la taxe sera fixée initialement à Fr. 0.90 par m³ consommé.
- Pour la taxe annuelle d'entretien des canalisations des eaux claires, dont le montant maximal est fixé à Fr. 1.50 par m² de surface imperméable, la taxe sera fixée initialement à Fr. 0.30 par m².

M. Genton relève que, de plus, la commune devra payer une taxe pour l'évacuation des eaux claires de ses bâtiments et des routes communales, vu qu'il s'agit de surfaces imperméables. La Commune deviendra le plus grand contribuable compte tenu des routes communales. Cette part communale sera financée par l'impôt, ce qui est considéré comme davantage social que les taxes car proportionnel au revenu.

M. Chabloz donne ensuite la parole à M. Fabien Coucet pour la lecture du rapport de la Commission. Les conclusions de son rapport sont identiques à celles du préavis municipal.

Après lecture de ce rapport, M. Chabloz ouvre la discussion.

M. Michael Tasev demande quels étaient les anciens tarifs.

M. Genton précise que les anciens tarifs sont basés sur la valeur ECA des bâtiments ainsi qu'un montant de Fr. 0.70 par m³ d'eau consommés.

M. Olivier Udry demande d'où viendront les données pour le calcul de la surface imperméable prise en compte pour la taxe EC.

M. Genton indique que ces chiffres existent au registre foncier.

M. Udry demande en complément quand les habitants vont recevoir ces chiffres.

M. Genton indique que les m² pris en considération seront précisés sur la facture, avec la possibilité pour les propriétaires de demander un contrôle sur place de leur parcelle.



Mme Nathalie Michel demande comment on arrive à une multiplication par quatre des coûts liés à l'assainissement en 2021.

M. Genton indique que l'augmentation des coûts est liée à des travaux urgents à réaliser, notamment lors des travaux sur la DP 28.

M. Olivier Virnot demande s'il y a une grande variation de la consommation d'eau lorsqu'il y a eu des restrictions. Il souhaite savoir si ces taxes permettront de couvrir les frais en cas de diminution de la consommation.

M. Genton constate que la consommation est relativement stable, même quand y a eu des restrictions. La moyenne est d'environ 200m³ par ménage. Lully est la Commune dont la consommation d'eau est la plus basse de l'AIEB. Le but des montants proposés est de faire une petite réserve, avec la possibilité ensuite de baisser les montants des taxes.

M. Livet indique qu'il a fait une projection : pour une propriété ayant une valeur ECA de Fr. 700'000.-, avec une consommation 250 m³ par personne, les taxes sont actuellement de Fr. 325.- par année. Avec le projet, on passerait à une facture annuelle de Fr. 850.-. Il fait remarquer que ces éléments seront aussi reportés sur les taxes des locataires.

Mme Marianne Gfeller aimerait savoir comment les prix ont été calculés.

M. Genton explique qu'une analyse a été effectuée par la Bourse sur la base des coûts de ces dernières années. Il précise qu'en 2021, les taxes ont permis des rentrées de Fr. 40'000.- et pour des dépenses de Fr. 100'000.-. Le choix s'est porté sur une simulation qui devait permettre de couvrir les coûts et de reconstituer le fonds de réserve. Il rappelle qu'il y aura aussi des coûts pour la STEP, avec l'abandon du phragmicompostage. Il rappelle que c'est la loi qui impose que les dépenses soient couvertes par des taxes affectées.

Mme Annia Haselbach demande si les réseaux d'eaux claires et eaux usées sont bien séparés, et comment un propriétaire peut savoir si c'est fait ou non pour son réseau d'eau.

M. Genton indique que des tests à la fumée ont été réalisés avant la pandémie. Il y avait beaucoup d'eau claires qui arrivent à la STEP. Certaines maisons étaient mal raccordées. Les priorités de la Municipalité ont été de corriger ces erreurs.

Mme Haselbach aimerait savoir comment les propriétaires peuvent être sûrs que leur réseau est correctement raccordé. Elle demande s'ils seront avertis en cas de défaut.

M. Genton précise que les contrôles sont réalisés lorsque les permis d'habiter sont délivrés.

M. François Leresche aimerait savoir pourquoi les simulations n'ont pas été remises au Conseil. Il regrette que le Conseil doive se décider en ayant qu'un prix défini par la Municipalité dans le préavis.

M. Genton indique que le but des taxes est de pouvoir couvrir ce qu'on dépense, ce que permettent les montants des taxes présentées.

M. Leresche aurait aimé que les chiffres soient mis à disposition du Conseil.

M. Genton relève que les chiffres de M. Livet sont basés sur une consommation supérieure à la consommation moyenne. Il précise que l'estimation proposée par la Municipalité a été calculée au plus juste.

M. Tasev aurait voulu une estimation qui permette de chiffrer le changement pour les propriétaires. Il trouve que les deux systèmes de taxes sont difficilement comparables.



M. Genton précise que la bourse a comparé les taxes encaissées avec les coûts que représentent les besoins en construction et rénovation du réseau. Le montant de chaque taxe doit permettre de couvrir les travaux envisagés.

La parole n'étant plus demandée, M. Chabloz passe au vote sur le préavis.

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le préavis n°04/2022 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad-hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

- D'adopter la proposition du nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
- D'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Chef de Département concerné.

Au vote électronique, le règlement est adopté par 27 oui, 23 non et 17 abstentions.

9. Divers & propositions individuelles

M. Olivier Udry soulève une histoire d'eau - il rappelle les récentes restrictions d'utilisation de l'eau. Il constate que cette situation se reproduit régulièrement depuis plusieurs années. Il aimerait savoir :

- Quelles sont les mesures prises par l'AIEB pour la diversification des sources et la garantie des volumes nécessaires pour les communes ?
- Qu'est-ce qui est prévu de faire dans les prochaines années ?
- Comment l'approvisionnement est géré dans le cas d'un projet de construction d'un nouveau quartier ?

M. Genton répond que l'AIEB a eu comme projet de faire un pompage dans le delta du Boiron, qui a dû être abandonné. L'AIEB s'est associée avec l'AVM EAU et la Commune de Yens pour l'exploitation des sources du Penezzy. L'idée, intéressante à la base, soulève un problème, car il permet un approvisionnement limité à la seule Commune de Yens. Dans ce cas-là, la Commune de Yens est prioritaire. La deuxième source, à la Chenaillette, est inutilisable à cause de son taux de chlorothalonil 4 fois supérieur à la normale. Les communes d'Étoy et de St-Prex, ainsi que celle de Morges, peuvent nous fournir de l'eau, mais dans des quantités limitées. La future station de pompage de St-Sulpice permettra d'avoir une alimentation en eau, mais certainement plus chère que le prix de Fr. 1.60 fixé par l'AIEB pour 2023.

Le projet de pompage dans le delta du Boiron, sur la rive droite, doit se faire sur une propriété privée, dont la propriétaire vit à l'étranger. Tout test est actuellement impossible, faute d'accord. Sur la rive gauche, il y a une ancienne décharge. Des tests doivent être effectués pour évaluer les courants générés par les pompes sur la décharge et sur la qualité des eaux.

Par rapport aux futurs quartiers prévus à Tolochenaz, avec une population de 1'000 à 1'500 habitants, l'AIEB a indiqué qu'elle était dans l'impossibilité de fournir de l'eau pour une population aussi élevée.

M. Nicolas Gfeller, informe qu'en date du 4 mai, une dizaine d'habitants se sont réunis pour l'élaboration d'un PECC. Il demande quelles sont les nouvelles de la commune sur ce point.



M. Rubin indique que les choses avancent bien, des propositions ont été faites par la Municipalité et les membres de la commission. La question de l'intercommunalité se pose actuellement pour la réalisation des actions. Un rapport avec nos objectifs et notre stratégie va bientôt être publié, et la commission sera alors réactivée.

Mme Monique Gisel fait part d'une petite expérience : quand M. Isoz a contrôlé son compteur d'eau, il a été surpris que la consommation soit aussi faible. Elle a installé des réducteurs de débit sur ses robinets. Elle juge que c'est important de faire cet effort maintenant et invite les membres du Conseil à en faire de même.

M. Vincent Bolay aimerait que la Municipalité donne des nouvelles sur la renaturation de la source du Pontet et du Rossan et demande s'il ne serait pas utile d'utiliser à nouveau cette source.

M. Rondot informe que la mise à l'enquête a été faite sans opposition. Le dossier doit être retourné au Canton. La Municipalité va présenter un préavis lors du Conseil du 3 avril prochain.

M. Giesbrecht constate que le chemin de la Vogéaz en direction de Chigny est inondé en cas de fortes pluies. Il demande s'il est possible de revoir la situation, en précisant que cela arrive au niveau des arbres fruitiers.

M. Wings constate que c'est au niveau des drainages des champs. La Municipalité va regarder avec le propriétaire.

M. Laurent Viquerat aimerait que la commune étudie la possibilité d'acheter un radar pédagogique.

M. Rondot constate que des comptages effectués montrent qu'il y a très peu d'excès de vitesse. La Municipalité va y réfléchir.

M. Vincent Bolay redemande s'il serait possible de réutiliser la source du Rossan.

M. Genton indique que la source a été désaffectée par le canton, qu'il ne sera pas possible de revenir en arrière, et qu'il n'y a de toute façon pas assez d'eau.

M. Olivier Pasche : rappelle que les dates des rencontres de l'Avent ont été communiquées par la SDL et sont aussi sur le site internet de la commune.

M. Wings précise encore que les sapins seront disponibles à l'endroit habituel à partir du vendredi 16 décembre à 16h.

M. Walter Gfeller intervient à la fin pour lire un texte de remerciement pour M. Philippe Isoz, qualifié de « Bourdon 100% ».

Il est 20h59. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance, et invite les personnes présentes à se rendre dans la buvette pour le repas organisé par la commune.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent CHABLOZ

Nicole JUFER TISSOT

Lu et approuvé le _____